



Le Petit Feugeois

Éditeur Ph.TRIBOT

Parution N°23

Printemps 2011

« Ce qui ne me tue pas me rend plus fort » (Friedrich NIETZSCHE)

Congères



Joli paysage d'hiver sur la route de Saint Benoit, à la sortie de Feuges

Pot de l'amitié



Le 8 janvier, salle comble pour les vœux de la municipalité.



Enlèvement

Mercredi 16 février, fin de matinée, petit parcours pour le véhicule abandonné au bas du Crot Touillon.



Le manitou de Babas, sans effort, l'emporte vers un stationnement adapté.

Sortie de route

Vers 20 heures, le mercredi 16 février, un véhicule circulant sur la RD15 en direction de Feuges, peu avant la compostière, a quitté la route violemment, s'immobilisant sur le chemin rural.



Seuls des dégâts matériels sont à déplorer.

Tentative de vol pour commencer l'année

Voici le résultat de la tentative de vol de voiture chez Mr Florent LECOMTE



Réunion John Deere du 18 février 2011

Etait présents : Messieurs MIGUAISE et PETIT de PM PRO (John Deere), Denis POTTIER, ingénieur du Syndicat des Eaux et Ambroise PIECHOWSKI, géomètre expert, autour des représentants de la commune.



3 sujets principaux ont été abordés : l'aménagement du chemin latéral, l'implantation du poste électrique et l'alimentation en eau potable

Contrôle des hydrants

Grandes manœuvres en ce 1^{er} mai, consacrées au contrôle des hydrants (débit et pression).



Le cimetière

Comme de nombreuses autres communes, la commune de Feuges tente d'améliorer la gestion de l'espace réservé au cimetière afin de pouvoir y accorder de nouvelles concessions, de lui donner un aspect plus accueillant et de reconstituer ses archives.



La municipalité a décidé de recenser les sépultures délaissées existantes dans le cimetière, puis de mener une procédure de reprise de ces concessions abandonnées.

La Route de Saint Benoît



Attaquée début avril, la remise en ordre de la route de St Benoît nécessite de lourds travaux. Elle devrait être remise en circulation vers le 6 juin prochain



Les fouilles archéologiques



Les recherches archéologiques approfondies ont eu lieu à compter du 14 mars dernier et pour une durée de 4 semaines.



Quelques éléments ont été répertoriés par l'INRAP (petite vaisselle, vases et piécettes). La commune fera en sorte de récupérer ces objets afin de les exposer définitivement dans une vitrine à la mairie.

Halte au feu dans le quartier de l'abbé de l'épée et Ruelle du prêtre !

La Chasse au chat est à présent fermée. Pompom est mort, transpercé par un projectile. La famille POCHET en est bien triste. « Alors on arrête le tir ! »

Soirée paella du 19 mars

Le Comité des Fêtes n'avait certes pas réussi à beaucoup mobiliser, mais la trentaine de convives qui a participé à la soirée a apprécié pleinement la rencontre.



La chasse aux œufs



Le soleil a brillé de mille feux sur la chasse aux œufs qui, en ce lundi de Pâques, a réuni dans la joie parents et enfants.



La rue de la Sentinelle en troisième vitesse

Les riverains de la Rue de la Sentinelle signalent que certains automobilistes circulent à vive allure sur cette voie. Les usagers doivent lever le pied.

Le repas des Aînés



Les aînés de Charmont, d'Aubeterre, de Montsuzain et de Feuges se sont retrouvés dimanche 10 avril pour le traditionnel repas offert par les municipalités. Plus de 100 convives étaient présents. Ils ont été accueillis par les Maires, salués par le nouveau Conseillers Général, Jean-Marie MERLIN.



Monsieur et Madame GODARD de Montsuzain, doyens de l'assemblée ont été honorés.

L'après-midi s'est déroulé dans une agréable ambiance, au gré des conversations et ds souvenirs, agrémenté par le spectacle de Franck De Rivaux.

Les derniers travaux du lotissement

Les 3 premières maisons de l'OPAC trouveront place Rue Mazure-Languet.



Balayeuse

La société BRM a réalisé un premier passage de la balayeuse dans notre commune le 15 mars dernier



L'Outil en Main

Ou quand des femmes et des hommes de métier à la retraite transmettent leur savoir-faire aux enfants de 9 à 14 ans.

Contactez-les au 03.25.37.42.25



L'initiation aux métiers artisanaux se fait avec de vrais gens de métier et dans de vrais ateliers.

1ères tontes

Les 11, 12, 13, et 14 avril, Régies Services a procédé à la tonte et à la remise en ordre du village

A chacun sa tâche

L'Association Régie Services prend en compte la tonte devant chaque habitation, par contre, chacun doit s'attacher à désherber

Résultats des élections cantonales de mars

1^{er} Tour :

Françoise CUISIN	11.80%
Solange GAUDY	27.43%
Sébastien FOURNILLON	28.46%
Jean-Marie MERLIN	32.32%

2^{ème} Tour :

Sébastien FOURNILLON	40.97%
Jean-Marie MERLIN	59.03%

Association Foncière

Dans l'Aube, près de 420 Associations Foncières de remboursements assurent l'entretien des chemins, fossés, bassins, haies et autres gares à betteraves qui furent créées à l'occasion des opérations de remembrement, de 1997 en ce qui concerne Feuges.

La loi de 2006 a prévu que ces AFR devaient se doter de statuts et en informer l'ensemble des propriétaires avant le mois de mai 2011.



L'Assemblée Générale s'est tenue le jeudi 28 avril à 10h dans la salle des fêtes de Feuges, sous la Présidence du Maire, du Vice Président (Yves MEIRHAEGHE) et du Secrétaire (Sébastien CARRE). Les statuts ont été approuvés à l'unanimité.



Nouveaux taux d'imposition sur les Ordures Ménagères

Le Comité Syndical du 20 avril a voté, entre autres, les taux des zones A, B, C, D et E. Feuges appartenant à la zone E, c'est-à-dire un enlèvement hebdomadaire, accès aux déchetteries de la CAT et regroupement des dépôts.

Compte tenu des changements d'échelon du personnel liés à l'évolution de carrière, de la hausse indiciaire du coût de la vie, de la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) en 2012 de 36%, et des inconnus pour 2011 (carburant, montant des aides du nouveau barème Eco-Emballage...). Les taux des différentes zones augmentent de 4%

Zone A	11.44%	au lieu de 11.00%
Zone B	15.63%	au lieu de 15.03%
Zone C	12.01%	au lieu de 11.55%
Zone d	10.30%	au lieu de 9.90%
Zone E	10.82%	au lieu de 10.40%

Concerte générale sur l'alimentation en eau potable de la Région de la Barbuise

Les communes de Feuges et de Vailly sont alimentées, à titre de secours, par le Syndicat des Sources de la Barbuise (notamment en cas de travaux sur le château d'eau ou d'extrême sécheresse où le puits ne peut plus alimenter la commune)

La qualité de cette eau n'est pas conforme aux limites réglementaires, c'est pourquoi les syndicats de la région étudient les scénari suivants :

- interconnexion totale avec une autre collectivité
- traitement sur le site de production
- un mélange d'eaux

Le choix qui semble être privilégié actuellement amènerait une augmentation du prix de l'eau fournie par le Syndicat de + 0.16€/m3

L'eau est un bien précieux,
économisez-la en ces périodes de sécheresse.

Le Comité des Fêtes fait bus comble en direction de Guédelon.



Après deux bonnes heures de bus, 45 feugeoises et feugeois, curieux de connaître les us et coutumes du Moyen-âge, ont découvert les tailleurs de pierres, maçons, bûcherons, charpentiers, engins de levage, forgerons, tuiliers, vanniers, cordiers, charretiers et leurs chevaux, et le fameux château fort en construction de type « Philippe Auguste »



Une journée enrichissante pour les petits et les grands.

Feuges à l'heure d'internet

Au moment où l'information circule à grande vitesse, la municipalité souhaite pouvoir transmettre à chacun les messages à caractère personnel ou collectif. Bon nombre de feugeois et feugeoises ont déjà communiqué leur adresse e-mail. Il faut poursuivre dans cette voie. Il vous suffit de nous envoyer un courriel à mairie.feuges@wanadoo.fr, en précisant vos noms, prénoms, et n° de téléphone portable et nous enregistrons vos coordonnées.

Amputation d'une parcelle du « Bois à Nono »

Stupéfaction..! RTE, qui gère les réseaux de transport d'électricité, a déboisé une partie du « Bois à Nono » sous la ligne 64000 Volts (sans demander d'autorisation).



La grange à Nono

La dalle de la Grange à Nono est comblée. Enfin, on ne trébuchera plus.

A vos agendas

Messes à Feuges :

jeudi 2 juin (ascension) à 11h

dimanche 24 juillet à 9h30

dimanche 11 septembre à 9h30

samedi 18 juin :

- 16h concert à l'église de Luyères

- 20h Parc enchanteur à Arcis sur Aube

Retenez votre journée du 14 juillet pour la rencontre champêtre organisée par le Comité des Fêtes. Le programme vous sera distribué.

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Le lundi de 10h à 12h

Le mardi de 10h à 12h30

Le mercredi de 9h30 à 11h30

Le jeudi de 15h à 17h

Aménagement sportif et environnemental de l'espace près de la « grange à Nono »

A l'étude depuis la fin de l'année 2010, l'aménagement d'un terrain multisports va voir le jour. En effet, après la décision du Conseil Municipal, c'est l'Architecte des Bâtiments de France qui vient de donner un avis favorable. Dans le même temps, il a autorisé la démolition de la mesure qui affectait la vision du secteur de l'église.



L'aménagement consiste à structurer l'ensemble du périmètre autour du terrain multisports installé à proximité de la grange et à en modeler le paysage.



Les travaux de terrassement et de l'installation proprement dite du terrain seront réalisés au cours de l'été.



Double OUI

Samedi 7 mai, Aurélie CHARDINAL, enfant de Feuges et Adrien ELIE de St Germain se sont dit "oui" devant le Maire Philippe TRIBOT, entourés de leur famille et d'une foule d'amis.



Désespérant !!!

Après les gravats et les cartons, voici maintenant la scie à bûches, et une blessure en passant au niveau du bac rues Abbé de l'Épée et des Terres Rouges.

Ne nous étonnons pas des augmentations de la Taxe sur les Ordures Ménagères !



Le printemps est arrivé, et avec lui, le vote du budget

Comment le détermine-t-on ?

La première phase consiste à évaluer les dépenses de l'année en cours, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Cette opération terminée, il convient alors, de fixer les recettes qui doivent être au minimum égales aux dépenses. Lorsque l'on sait que les seules recettes que les élus peuvent réellement fixer proviennent de la Taxe d'habitation, des Taxes Foncières Bâti et Non Bâti et de la Cotisation Foncière des Entreprises (remplaçante partielle de la défunte Taxe Professionnelle), et que les bases de ces trois impôts sont fixées par l'Administration Fiscale, on comprend vite, que les seules variables d'ajustement pour les Conseils Municipaux sont les taux.

Reprenez vos feuilles d'impôts sur les 15 ou 20 années passées et interrogez vos familles et amis qui résident dans d'autres communes, de ce département ou d'ailleurs. Combien peuvent affirmer que les taux appliqués n'ont pas augmenté ? Très peu. Vous faites partie de ceux-là !

En effet, à Feuges, les taux n'ont pas augmenté depuis plus de 10 ans

Certes, nous avons pu compter tout au long de ces années sur un accroissement certain de la population. Ces nouveaux venus ont permis, par leur contribution de conforter les recettes et ainsi de faire face à l'accroissement inévitable des dépenses. Mais c'est aussi une volonté farouche de vos élus d'hier et d'aujourd'hui, de ne pas augmenter la pression fiscale déjà difficilement supportable.

Cette année, malgré une présentation qui ne permettra peut-être pas de le constater à la 1^{ère} lecture (regroupement des taux de la commune et du Département pour la TH et, des taux de la commune et de la Région pour la TF non bâti), nous vous confirmons que les taux n'ont toujours pas augmenté.

Carnets bleus et rose

Des petits cris d'enfants éclairent l'avenir de notre village

SAUTRIOT Rose, le 28 avril 2010

STAB Camille, le 03 octobre 2010

LOPEZ Louis, le 12 novembre 2010

HEMMEN Pauline, le 02 décembre 2010

CORUS Alexandre, le 02 mars 2011

QUILLERY Juliette, le 29 mars 2011

Communauté de commune Seine-Melda-Côteaux

Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)

Vous avez besoin d'être mieux informé ou orienté en matière juridique :

- connaître vos droits et obligations
- comprendre les termes d'une décision de justice et des textes de lois

Les juristes du CDAD 10 répondent à toutes les questions juridiques que vous vous posez et ont pour rôle de vous informer, aider et orienter dans vos démarches juridiques.

Intervenant gratuitement et en toute confidentialité, leur domaine d'intervention est très vaste :

- Droit de la famille
- Droit des victimes
- Droit du logement
- Droit de la consommation
- Droit Pénal
- Droit du travail

Des permanences ont lieu à la Maison de Justice et du Droit de Troyes, d'autres, de proximité, se déroulent au sein même de certaines communes de votre communauté de communes.

Pour rencontrer un juriste du CDAD 10, vous devez prendre rendez-vous à une permanence ayant lieu dans les mairies suivantes :

Saint-Lyé : les 7 juin et 5 juillet 2011 à 10h.

Barberey : le 28 juin à 13h et le 19 juillet à 12h.

Renseignements, inscriptions et horaires au secrétariat de la Communauté de communes.